

3.2 ACCÈS AUX MARCHÉS

3.2.1 INITIATIVES

L'accès du Canada aux marchés étrangers est fonction d'un système fondé sur des règles qui créent un climat de certitude et de prévisibilité favorisant une planification commerciale à long terme. Avant de s'engager à investir dans des usines, des biens d'équipement, des services ou la production, les investisseurs cherchent à garantir leur accès aux marchés. Parallèlement, la pénétration accrue des importations et l'augmentation des investissements étrangers stimulent la concurrence sur le marché intérieur, ce qui favorise la compétitivité des entreprises canadiennes à l'étranger.

Les objectifs du Canada en ce qui a trait à l'accès aux marchés doivent servir l'intérêt public et demeurer compatibles avec la politique intérieure. L'objectif numéro un consiste à améliorer l'accès des exportateurs canadiens de produits et de services aux marchés étrangers. Les priorités comprennent l'abolition ou la réduction des taux tarifaires et des barrières non tarifaires touchant les biens que nous exportons à l'heure actuelle ou que nous comptons exporter à l'avenir. L'amélioration de l'accès dans les secteurs et les marchés qu'ont ciblés les investisseurs et les prestataires canadiens de services figure également parmi les priorités.

Les règles internationales ne se limitent plus comme auparavant aux mesures tarifaires et non tarifaires appliquées aux frontières. Celles-ci commencent à couvrir les questions relatives à la réglementation intérieure qui ont une incidence sur le commerce. Le principal défi consiste donc à trouver le juste équilibre entre les préoccupations et les intérêts nationaux, d'une part, et les pressions qu'engendrent l'accélération de la mondialisation et la libéralisation des marchés, d'autre part.

À cette fin, plusieurs initiatives ont été entreprises simultanément :

Définir les obstacles au commerce et aux investissements

Le gouvernement consultera le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour établir une stratégie commerciale cohérente visant à promouvoir son programme d'action sur le plan intérieur et à obtenir l'appui des principaux intéressés du milieu au pays. Le Canada doit déterminer s'il est dans son intérêt d'accroître la libéralisation des échanges et d'établir de nouvelles règles et, le cas échéant, comment s'y prendre; il doit aussi déterminer quelles sont ses priorités en matière d'accès aux marchés. Il doit également prévoir les questions que ses partenaires

commerciaux soulèveront. Pour préparer les négociations commerciales, il faut mener de vastes consultations auprès des intervenants canadiens, y compris les provinces, l'industrie et autres intérêts non gouvernementaux. Ces consultations serviront également à mieux faire comprendre au public le rôle du commerce dans l'économie canadienne.

Les gouvernements provinciaux s'attendent à jouer un rôle plus important dans les négociations sur le commerce international lorsque celles-ci ont une incidence sur des questions relevant de leur compétence. Nous voulons miser sur les relations de travail étroites qui existent déjà et nous assurer que les provinces participent au processus décisionnel. Cette approche tient compte de leurs responsabilités constitutionnelles et de notre intérêt à l'égard de leur pleine participation à l'évolution du système commercial. D'autre part, la participation des provinces et leur engagement par rapport aux résultats sont essentiels à la mise en œuvre efficace des accords négociés.

Négocier des accords commerciaux

Les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales offrent bien des possibilités d'améliorer la conjoncture de manière à favoriser le commerce et l'investissement. Celles-ci peuvent compléter et renforcer les efforts visant à accroître et à diversifier les exportations canadiennes, et à augmenter la part canadienne des investissements directs étrangers, tout en contribuant à la réalisation des objectifs des politiques intérieure et étrangère.

En décembre 1999, le Canada participera à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, qui devrait marquer le début de nouvelles négociations touchant les secteurs des services et de l'agriculture, et possiblement d'autres questions ou secteurs qui ont une incidence sur l'accès aux marchés. Afin de préparer la conférence, les membres de l'OMC travaillent à définir les questions dignes d'intérêt et à élaborer des recommandations à l'intention des ministres du Commerce. Ces recommandations porteront sur la mise en œuvre des accords existants, le programme de travail en cours, les négociations prescrites ainsi que sur la portée et le cadre des nouvelles négociations.

En guise de préparation à ces négociations et conscient de l'interdépendance croissante des politiques commerciales intérieure et étrangère, le gouvernement canadien a amorcé un vaste processus de sensibilisation et de consultation auprès du milieu d'affaires canadien, des provinces, d'autres groupes d'intérêt et du grand public. En énonçant des objectifs clairs, pratiques et bien étayés, le Canada sera à même de contribuer pleinement, efficacement et de façon constructive au développement continu d'un système commercial